

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023
SALLE DU TILLEUL 1261 MARCHISSY**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Marchissy pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Après modification du point 10 « élection de deux suppléants » et ajout des deux interpellations au point N°11. L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2023.
4. Communications du bureau.
5. Accueil de Monsieur Guillaume Strobino, Directeur de l'EPS Begnins-L'Esplanade.
6. Communications du Comité de Direction.
7. **Préavis N°06/2023** – budget 2024.
8. Election d'un.e membre délégué.e des autorités au Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.
9. Election d'un.e membre suppléant à la commission de gestion et des finances.
10. Election de deux membres suppléants à la commission des constructions scolaires.
11. Divers et propositions individuelles.
 - a) Interpellation de Monsieur Pierre-Alain Kümmer
 - b) Interpellation de Madame Antonella Salamin

Point 1

Appel : 26 présents, 2 personnes étaient excusées mais une personne a été remplacée par un suppléant et une personne était absente.

Le total des voix se monte à 34.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations :**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Nicolas Sudan pour la Commune de Bassins.
- Monsieur Jonathan Oldacre pour la Commune de Le Vaud.
- Monsieur Christian Bronsil pour la Commune de Vich (suppléant).

Après avoir solennisé la promesse légale, les personnes mentionnées ci-dessus entrent en fonction immédiatement. Le Président leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 Pièce 062 **Approbation du procès-verbal du 27 avril 2023**

Monsieur Jean-Jacques Nicolet souhaite modifier le point N°8, paragraphe N°4 de la manière suivante : remplacer CoDir de l'AISE par **Conseil Général de Marchissy** pour se présenter...

Monsieur Luc Mouthon souhaite modifier le point N°9, pièce 057 les conclusions du rapport de la manière suivante :

« La commission recommande au Conseil de l'AISE d'accepter le préavis N°03/2023 et d'approuver pour 2023, un montant extrabudgétaire de CHF 37'568.75 puis un montant de CHF 90'165.00 par année dès 2024 (intégré alors au budget) ».

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal est accepté tel que présenté à la majorité moins trois abstentions.

Point 4 **Communications du bureau**

Le bureau du CI a reçu, en date du 9 mai 2023, un courrier de démission de Madame Mélanie Deluz de la Commune de Bassins. Madame Deluz n'a pour l'instant pas été remplacée.

Le bureau du CI a reçu, en date du 22 mai 2023, un courriel de démission de Madame Cécile Martini de la Commune de Bassins. Madame Martini est remplacée par Monsieur Nicolas Sudan.

Le bureau du CI a reçu, en date du 16 octobre 2023, une copie du courriel de démission de Madame Coralie Rubin envoyé au CC de Vich. Cette démission implique la démission du CI de l'AISE. Madame Rubin est remplacée par Monsieur David Gervais-Koutangni qui sera assermenté lors de notre prochaine séance.

Pièce 063 Le Président a reçu une interpellation de Monsieur Pierre-Alain Kümmer le 26 octobre 2023 concernant la représentation à la caravane dentaire.

Pièce 064 Le Président a reçu une interpellation de Mme Salamin concernant les occupations des classes des villages du bas et les constructions des classes à venir.

Point 5

Accueil de Monsieur Guillaume Strobino, Directeur de l'EPS Begnins-L'Esplanade.

Le Président propose aux conseillers d'accepter de donner la parole à Monsieur Guillaume Strobino, nouveau Directeur de l'établissement primaire et secondaire de l'Esplanade.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Guillaume Strobino a le plaisir de se présenter. Directeur de l'établissement primaire et secondaire de Begnins l'Esplanade depuis la rentrée scolaire 2023-2024. Monsieur Strobino, habitant et membre du Conseil communal de Le Vaud, il arrive de l'école de Nyon et participe à plusieurs projets régionaux.

Le Comité de Direction de l'AISE a bien accueilli le nouveau Directeur qui a constaté rapidement la grande implication des membres dans leur mission. La bonne collaboration avec les Communes est très appréciable et l'implication des membres du CoDir est remarquable.

Au sein-même de l'école, un Doyen prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire et sera remplacé par deux nouveaux Doyens (1P-2P & 3P-4P). L'enfant est placé au centre de l'école et les enseignants semblent satisfaits par cette rentrée scolaire. Le Directeur explique la mise en place d'un nouveau système de communication au sein de l'école ainsi qu'avec les parents.

Monsieur Stéphane Gabriel remercie le Directeur pour sa présence ce soir. Il est agréable d'apprendre que la communication avec le CoDir se passe bien.

Madame Karin Pasche demande quels sont les projets d'avenir pour l'école ?

- L'approche du monde professionnel pour les élèves du secondaire.
- Rapprochement entre les Communes et la Direction.
- Rétablir la confiance entre les enseignants et les Communes en mettant en avant le travail du CI et du CoDir de l'AISE.
- Eventuelle mise en place d'un camp régional avec une nuitée dans les Communes membres de l'AISE pour remplacer un camp.
- Divers projets de management interne.

Point 6

Communications du Comité de Direction

Madame Vanat-Gachet, Présidente du Comité de Direction

Madame Anne Stiefel est excusée ce soir.

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que la collaboration entre le CoDir et le nouveau Directeur est très appréciée. Le CoDir a confiance en l'école pour la gestion du côté financier géré par le Canton. Les séances sont productives et donnent l'espoir de voir naître de beaux projets à l'avenir.

L'agrandissement du collège de Coinsins a respecté les délais et les élèves ont bénéficié des nouveaux locaux dès la rentrée d'août 2023. CoDir remercie la Commune de Coinsins pour la bonne gestion des travaux.

Monsieur Nicolas Beck

Monsieur Nicolas Beck annonce la démission du TSP après deux mois au sein de l'espace prévention. La procédure de recrutement a été relancée et la facturation sera suspendue durant les mois de carence.

Point 7

Préavis N°06/2023 – Budget 2024

Pièce 065 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°06/2023
Le CoDir de l'AISE demande aux membres du CI d'accepter le budget 2024 tel que présenté.

Pièce 068 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°06/2023 par Monsieur Pierre-Alain Kümmer
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°06/2023 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Madame Karin Pasche demande à quoi est due l'augmentation des loyers primaires et secondaires ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'il s'agit de l'augmentation des taux d'intérêts ainsi que de l'ajout des trois nouvelles salles de classe de Coinsins.

Monsieur Olivier A. Maillard demande le détail de l'augmentation des charges de CHF 400'000.00 qui n'est pas claire pour lui.

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que la réserve pour les achats de mobilier et de matériel est vide. Le CoDir a remis CHF 100'000.00 dans la réserve et tous les achats pour l'an prochain sont prévus dans le montant de CHF 150'000.00 afin d'éviter une enveloppe extrabudgétaire pour le mobilier. Madame Claudine Vanat-Gachet explique que le terrassement de l'école de Duillier (éléments modulaires) était aussi en plus en 2023 (imprévu).

Madame Antonella Salamin demande si une augmentation du prix des repas au restaurant scolaire a été discutée par le CoDir vu la diminution de fréquentation de la cantine ? Elle constate que les charges augmentent et sont supportées par les Communes.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que le CoDir n'a pas abordé le sujet de l'augmentation du prix des repas. Elle rappelle que l'augmentation concerne principalement le niveau secondaire où deux services ont été mis en place à la rentrée scolaire 2023-2024. De plus, il y a deux surveillants à l'espace pique-nique tous les jours.

Madame Antonella Salamin demande si la location des modulaires à Duillier continuera pour l'année entière malgré les classes vides à Vich.

Le CoDir se base sur le rapport remis par la Direction et sur le tableau des naissances qui est demandé chaque année aux Communes. Trois classes provisoires étaient donc nécessaires durant les travaux de rénovation de l'école de Duillier (moyen terme). Or, au printemps, pour une raison qui échappe au CoDir, l'information est tombée que les trois classes provisoires de Duillier ne seraient pas utilisées et qu'une classe serait déplacée sur le site scolaire de Begnins à la rentrée scolaire 2023-2024. Le CoDir a réagi à cette décision de la Direction car il est hors de question de laisser des salles vides.

Pour mémoire, il n'y a pas assez de locaux à Begnins pour le secondaire. La priorité de la « maison jaune » est l'accueil des élèves du secondaire en finalité. La Commune de Duillier souhaite vivement que les travaux puissent démarrer début janvier 2024. Une discussion a lieu sur le retrait des éléments modulaires sur le site de Duillier.

Monsieur Olivier A. Maillard demande des détails sur l'élément modulaire qui a été déplacé définitivement à Le Vaud. Quelle est la signification du mot définitivement ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que l'élément modulaire, qui était installé à Vich, a été déplacé sur le site de Le Vaud afin de remplacer un modulaire qui était arrivé en fin de vie. Le CoDir devra installer une rampe à ce bâtiment, d'où le budget frais d'entretien, mais ce modulaire ne devrait plus être déplacé.

Monsieur David Rochat revient sur le poste 530.35.2204 « Enseignement spécialisé » il explique que la dénomination « *service psychopédagogique* » n'existe plus. Le CoDir pourrait-il être plus clair sur la dénomination des comptes ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet explique que ces frais sont dédiés uniquement à la mise à disposition de locaux. Le CoDir propose de mettre à jour ces dénominations lors du changement comptable à MCH2

Le Président passe en revue chaque poste du budget 2024.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°06/2023,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention.

- D'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour l'année 2024 tel que présenté.

Point 8 Election d'un.e membre délégué.e des autorités au Conseil d'Établissement de l'Esplanade.

Pour donner suite à la démission de Madame Cécile Martini, un.e membre délégué.e des autorités au Conseil d'établissement de l'Esplanade est élu.e ce soir.

Madame Claudia Rovelli-Wasser se propose. Il n'y pas d'autre candidature, elle est alors élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 9 Election d'un.e membre suppléant à la commission de gestion et des finances

Afin de remplacer Madame Cécile Martini démissionnaire, Madame Antonella Salamin se propose et il n'y pas d'autre candidature.

Madame Antonella Salamin est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 10 Election de deux membres suppléants à la commission des constructions scolaires.

Afin de remplacer Madame Cécile Martini démissionnaire, Monsieur Olivier A. Maillard se propose et il n'y pas d'autre candidature.

Afin de remplacer Madame Coralie Rubin démissionnaire, Monsieur Rory Schenker se propose et il n'y pas d'autre candidature.

Messieurs Olivier A. Maillard et Rory Schenker sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 11 Divers et propositions individuelles

a) Interpellation de Monsieur Pierre-Alain Kümmer

L'interpellation a été envoyée par courriel à tous les membres, Monsieur Jean-Jacques Nicolet explique qu'il est très rare de ne pas avoir le quorum. La clinique dentaire fonctionne parfaitement depuis 50 ans et les statuts devraient être modifiés si l'AISE souhaitait qu'un.e seul.e de ses membres représente la clinique dentaire à l'AG. La modification des statuts est un travail complexe. Monsieur Jean-Jacques Nicolet rappelle aux membres de s'excuser en cas d'absence. D'autres pistes sont analysées par la clinique dentaire dont la possibilité de fournir des procurations où de procéder à des votes à distance ce qui engendrerait aussi la modification des statuts.

Une réflexion plus générale est attendue au sein de la clinique dentaire.

b) Interpellation de Madame Antonella Salamin

L'interpellation a été envoyée par courriel à tous les membres. Après un bref exposé de la part de Madame Antonella Salamin, le Président passe au vote afin de savoir si l'interpellation est soutenue ce qui est le cas.

Le Comité de Direction souhaite répondre ce soir.

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que les décisions prises par le CoDir permettaient la réduction des coûts de transports.

Le CoDir confirme que les élèves de 5P-6P scolarisés à Duillier devraient rejoindre l'école de Vich afin de respecter les pôles définis.

Tous les locaux de l'école de Coinsins sont occupés. Une classe de Duillier est vide, elle est utilisée normalement pour la couture. Pour mémoire, l'enclassement des élèves est du ressort de la Direction qui peut éventuellement consulter le CoDir.

Le rapport de la Direction de 2020 est valable jusqu'en 2025 et sera donc bientôt mis à jour. Il ne faut pas oublier que les constructions prévues ne concernent pas uniquement des salles d'élèves. Il faut aussi des salles de couture, de travaux manuels (TM), des salles 360° et de dégagement. A Begnins, il faudra penser à des salles pour l'infirmier, les conseillères écoles-familles (CEF), les médiateurs, les locaux administratifs etc...

Monsieur Guillaume Strobino rappelle les pôles (1P-11S). Il explique qu'une classe n'est pas égale à une salle, ce que les nouveaux statuts ont pris en considération. Il faut savoir qu'il n'y a plus une salle libre sur le site scolaire de Begnins primaire et secondaire. La « maison jaune » ne possède pas de salle des maîtres car elle a été transformée en salle de classe. D'autre part, beaucoup d'élèves sont accompagnés pour l'éducation spécialisée ce qui nécessite la mise à disposition de salles de dégagement.

Le Directeur donne des explications sur sa vision de l'enclassement des élèves de 1P-4P pour le futur. Il rappelle que tous les élèves de 1P-4P des villages du bas devraient être réunis à Duillier. Il ne faut pas s'alarmer d'avoir des classes « vides » car les salles sont utilisées. A Le Vaud, il n'y a aucune salle de libre et aucune salle de dégagement. Les élèves doivent se rendre à la salle de combles pour étudier, l'agrandissement du site E'ole devra probablement être envisagé.

Madame Helga Surber n'a toujours pas compris la situation du début de l'année entre Vich et Duillier.

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que le CoDir a appris qu'une classe de 1P-2P a été envoyée à Begnins au lieu de Duillier. La Direction a pris des décisions que le CoDir n'a pas compris et le CoDir ne sait pas ce qui s'est passé au sein de la Direction. Les élèves domiciliés à Duillier devraient être scolarisés à Duillier afin d'éviter au maximum les frais de transport à charge des Communes.

Madame Helga Surber estime que les élèves n'ont pas eu leur place dans les décisions qui ont été prises par la Direction et l'AISE. Cependant. Elle remercie le CoDir pour la mise en place des transports face à ces changements.

Madame Antonella Salamin rappelle que c'est bien d'avoir des écoles mais cela a un coût non négligeable. Les élèves domiciliés à Vich sont utilisés comme des « pions » et les parents ne sont pas satisfaits par cette situation.

Monsieur Guillaume Strobino confirme que les pôles devraient en principe être respectés mais cela n'est pas toujours possible selon le nombre d'enfants enclassés par niveau. L'objectif de toutes les parties serait de pouvoir dire aux parents qu'un enfant né à Duillier par exemple, ira à Duillier, puis à Vich et à Begnins cela serait idéal. Le Directeur fera en sorte d'allouer les ressources de la manière la plus efficace pour les élèves et pour les Communes.

Madame Antonella Salamin rapporte que les parents ne semblent pas satisfaits par les restaurants scolaires. Elle demande au CoDir de réfléchir à une solution pour améliorer l'accueil et la prise en charge des élèves en engageant du personnel pédagogique dans les structures.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que le CoDir a pris note de cette demande.

La séance est levée à 21h50.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht